

Le cyber harcèlement

Parlons-en !

Il est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule"



Cela peut se dérouler sur différentes plateformes : réseaux sociaux, WhatsApp, jeux vidéos...

Les bons réflexes :

- Ne répondez pas
- Ne partagez pas vos mots de passe
- Conservez les preuves (captures d'écran ou enregistrement des vocaux)
- Bloquez les auteurs
- Limitez l'accès à vos comptes
- Signalez les incidents
- Parlez-en dans votre établissement



* : surveillance des parents vivement recommandée

Qui contacter ?

Si tu es victime ou témoin d'une situation de harcèlement, tu peux contacter la cellule académique de lutte contre le harcèlement du rectorat d'Amiens. Tu pourras obtenir des conseils afin de trouver une solution.

CELLULE ACADÉMIQUE #NAH

03 22 82 39 81



amiens-stop-harcelement@ac-amiens.fr

Le **3018** est à ton écoute
7 jours / 7 de 9h à 23h
et via l'application :



Comment s'organise la lutte contre le harcèlement dans mon établissement ?

*Guide à l'attention des élèves
de collège et de lycée*



Comprendre

En milieu scolaire, le harcèlement est le fait, pour un/une élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétée à un/une camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents.

- Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.
- Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

Le harcèlement scolaire est un délit

Depuis la loi du 02/03/2022, des peines sont prévues contre le harcèlement scolaire, qu'il soit verbal, physique, psychologique ou en ligne (cyberharcèlement).

Les sanctions varient selon la gravité des faits et peuvent aller de **3 ans de prison et 45 000 € d'amende à 10 ans de prison et 150 000 € d'amende.**

Les élèves, même mineurs, peuvent être poursuivis. Les parents peuvent également être tenus responsables civilement des actes de leurs enfants.

Agir en devenant ambassadeur

Engage toi en devenant ambassadeur de la lutte contre le harcèlement ! Ce dispositif permet aux élèves volontaires de participer à ce que l'établissement soit toujours plus efficace dans la lutte contre le harcèlement.

● Un ambassadeur, c'est quoi ?

Voici les grandes missions des élèves ambassadeurs :

- ♦ S'impliquer dans les temps forts de prévention du harcèlement ;
- ♦ Sensibiliser les camarades à la lutte contre le harcèlement ;
- ♦ Aider les adultes de l'équipe ressource à repérer les élèves qui sont victimes d'une situation de harcèlement.

Pour devenir ambassadeur dans ton établissement, rapproche toi d'un adulte membre de l'équipe ressource !



Connaître pHARe

“pHARe” est le nom du programme de lutte contre le harcèlement scolaire du Ministère de l'Éducation nationale. Il est déployé dans tous les établissements publics de France.

Identifier

L'établissement dispose d'une “équipe ressource” dédiée à la prise en charge des situations de harcèlement. Les membres de cette équipe sont disponibles pour vous accompagner tout au long de l'année.

Le pilote de l'équipe ressource :

- Mr Oblin (Proviseur)

Le coordonnateur de l'équipe ressource :

- Mme Crucifix (CPE)

Les membres de l'équipe ressource :

Mme Barbier / Mme Bled / Mme Caron /
Mme Chevrot / Mr Chevrot / Mr Constant /
Dimitri / Mme Eugénie / Mr De Figuereido /
Louise / Marie / Maxime / Nadia / Mme
Nebout / Mme Roger et autres personnels
du Lycée